

Avis n° 2024/12
relatif à l'accréditation de
Institut national des sciences appliquées de Rouen
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut national des sciences appliquées de Rouen
Sigle :	INSA Rouen
Type :	Public
Académie :	Normandie
Sites de l'école :	Le Havre, Saint-Étienne du Rouvray, Vernon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2021/05-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, spécialité Technologies de l'information et intelligence artificielle, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, spécialité génie civil et urbain, en convention avec l'université du Havre, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site du Havre.

- Vu le code l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (expert auprès de la CTI, rapporteur principal), Olivier GENDRY (expert auprès de la CTI, corapporteur), Eric SAVIN (expert auprès de la CTI), Abdelali KAAOUACHI (expert international auprès de la CTI), Baptiste TOUSSAINT (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 décembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, spécialité Génie civil et urbain, en convention avec l'Université du Havre, sur le site du Havre	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026-2027	restreinte
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, spécialité Technologies de l'information et Intelligence Artificielle, sur le site de Saint- Étienne du Rouvray	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2026-2027	restreinte

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Renforcer le déploiement de la démarche qualité au niveau des fonctions support ;
- Renforcer la communication interne sur la stratégie de l'école ;
- Soutenir davantage les formations en SHS dans les enseignements de l'école ;
- Améliorer le taux de réponse de l'évaluation des enseignements ;
- Officialiser la faisabilité des agrandissements des locaux du site du Havre en précisant l'échéance prévisionnelle ou la solution de remplacement en cas d'impossibilité ;
- Présenter les locaux qui seront mis à disposition de l'école par l'université du Havre pendant la période de transition d'accès aux locaux définitifs.

Pour la spécialité Technologies de l'information et Intelligence artificielle:

- Définir les attendus en termes de compétences et les modes d'évaluation des périodes en entreprise ;
- Intégrer des représentants patronaux et salariés dans le Conseil de perfectionnement du CFA interne ;

Pour la spécialité Génie civil et urbain:

- Mettre en place des formations dédiées en RSE ;
- Augmenter le temps de formation en face à face au minimum requis par R&O, notamment en intégrant des formations en SHS et des enseignements par projets ;
- Préciser les attendus en termes de compétences et les modes d'évaluation des périodes en entreprise.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2025.

La présidente
Claire PEYRATOUT

